

La Bouère de l'Èvre au May-sur-Èvre

Une randonnée proposée par hgendron

L'Èvre, cette rivière qui traverse le pays des Mauges pour se jeter dans la Loire à côté de Saint-Florent-le-Vieil, est le support à d'agréables randonnées au travers d'une agriculture dynamique. La Bouère de l'Èvre est un joli plan d'eau qui a été aménagé pour les loisirs et les pêcheurs; accessible à pied depuis le village à environ 800m.

 Durée	3h 45	 Difficulté	Moyenne
 Distance	12,72 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	51 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	50 m	 Commune	Le May-sur-Èvre (49122)
 Point haut	117 m		
 Point bas	78 m		



Description

Accès : en partant de l'église, prendre la Rue de l'Abbé Dupé, ensuite la 2^{ème} à droite, Rue Georges Clemenceau. cette rue se prolonge par la Rue de Verdeau. Au dernier rond-point, poursuivre en face sur la route de l'aérodrome, dite ancienne Route de [Cholet](#), sur 800m pour arriver au plan d'eau. L'entrée du parking est à votre droite (attention, l'entrée n'est pas très visible).

(D/A) Du parking, s'orienter Sud et prendre le sentier montant parallèle à la route; ensuite, virer dans le premier chemin à droite. Continuer jusqu'à la jonction avec une route.

(1) Poursuivre cette route sur la droite jusqu'à la D15.

(2) Partir à droite sur le sentier qui longe la D15, traverser la route à la cote 111 **avec prudence**, et poursuivre le sentier de l'autre côté de la route. Virer à gauche en quittant le bord de la D15.

(3) Attention, quitter le bord de la D15 et prendre à gauche le sentier qui conduit vers la Trolière. Ensuite, suivre le sentier montant sur la droite pour éviter de passer dans la ferme.

(4) Tourner à gauche sur la route, prendre ensuite le premier chemin à droite et poursuivre jusqu'au calvaire en granit (photo).

(5) Emprunter le sentier à droite qui longe la route, la traverser à la cote 101 **avec prudence** en direction des bâtiments de la Petite Rivière. Au premier chemin suivant, partir à droite vers le lieu-dit l'Ériboire. Obliquer ensuite sur la gauche dans le chemin goudronné qui passe devant la Brosse.

(6) Au virage à 90° de la route, poursuivre tout droit jusqu'à la route de l'aérodrome.

(7) Prendre à gauche puis tout de suite à droite dans le chemin vers la Grande Haie. Aux cotes 100, poursuivre à gauche deux fois de suite. Suivre la route sur 100m, virer à droite vers la Caltière, traverser la ferme et continuer sur la gauche jusqu'au Moulin de Pégon.

(8) Au carrefour, longer la route sur la droite sur 200m (**prudence**) et obliquer dans le premier chemin sur la gauche. Suivre ce chemin récent bien balisé. Traverser le pont sur le Ruisseau du Grand Millet puis l'Èvre à la Petite Villette.

(9) Longer la rivière située à main droite puis s'en éloigner en virant à gauche à 90°. Prendre le premier chemin suivant sur la droite et, tout de suite après, virer à gauche sur le sentier derrière le lotissement.

(10) Arrivé sur la route de l'aérodrome au May-sur-Èvre, prendre à gauche et utiliser le sentier parallèle à la route qui revient à la Bouère de l'Èvre.

(11) Filier tout droit pour rejoindre le plan d'eau et le parking (D/A).

Points de passages

-  **D/A Parking de la Bouère de l'Èvre**
N 47.122647° / O 0.880073° - alt. 92 m - km 0
-  **1 Carrefour de la boucle du circuit court**
N 47.120945° / O 0.8921° - alt. 107 m - km 1.31
-  **2 D15**
N 47.122795° / O 0.894788° - alt. 109 m - km 1.61
-  **3 Chemin à gauche**
N 47.126364° / O 0.894583° - alt. 112 m - km 2.02
-  **4 À gauche vers la Trolière**
N 47.120179° / O 0.903667° - alt. 103 m - km 3.12
-  **5 Calvaire en granit**
N 47.113354° / O 0.900062° - alt. 100 m - km 4.15
-  **6 Intersection de deux randonnées**
N 47.107809° / O 0.8874° - alt. 115 m - km 5.82
-  **7 Traversée de route vers la Grande Haie**
N 47.109074° / O 0.877613° - alt. 93 m - km 6.64
-  **8 Moulin de Pégon - Variante possible circuit moyen**
N 47.126503° / O 0.872328° - alt. 82 m - km 9.25
-  **9 Pont sur l' > - Èvre (rivière) - Affluent de la Loire**
N 47.133308° / O 0.877756° - alt. 79 m - km 10.64
-  **10 Route de l'Aérodrome à May-sur-Èvre**
N 47.132743° / O 0.885964° - alt. 93 m - km 11.47
-  **11 Intersection d'un raccourci vers 8**
N 47.126606° / O 0.880961° - alt. 97 m - km 12.27
-  **D/A Parking de la Bouère de l'Èvre**
N 47.122832° / O 0.880034° - alt. 91 m - km 12.72

Informations pratiques

Options de parcours:

Petit parcours (8.5km) : (D/A) - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6) - (1) - (D/A).

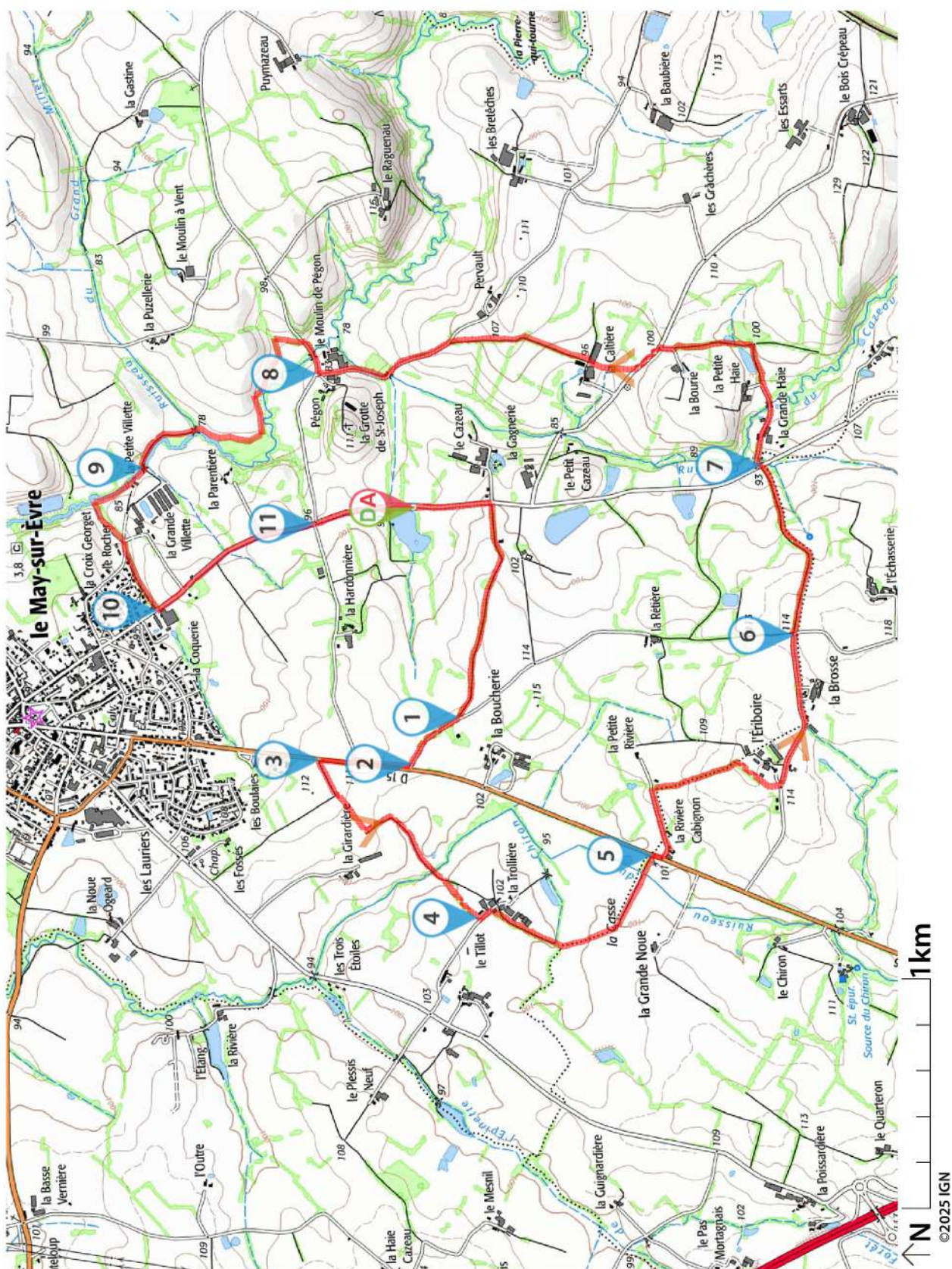
Parcours Moyen (10km) : (D/A) - (1) - (2) - - (4) - (5) - (6) - (7) - (8) - (11) - (D/A).

Le tour de l'étang fait 0.7km

Équipements de l'espace loisir : grand parking, sanitaire, tables de pique-nique.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-par-la-bouere-de-l-evre-a-le-may-sur-evr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

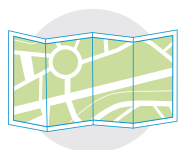
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



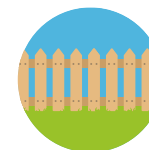
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



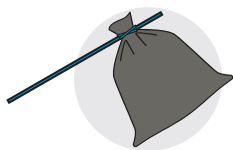
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.